AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1884
FR0011800218-FS0778

4 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 du code de commerce)

AWOX

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2015, la société Innovacom Gestion (23 rue Royale, 75008 Paris), agissant pour le compte du FPCI Innovacom 5 en liquidation, a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 novembre 2015, le seuil de 15% des droits de vote de la société AWOX et détenir, pour le compte dudit fonds, 455 527 actions AWOX représentant autant de droits de vote, soit 12,68% du capital et 11,06% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une perte de droits de vote double.

[1] Sur la base d'un capital composé de 3 591 767 actions représentant 4 120 441 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.